



DEMANDE D'ENREGISTREMENT

PROJET DE PLATEFORME LOGISTIQUE A MONTBERT (44)



**PROPOSITION DE TYPE D'USAGE FUTUR APRES
MISE EN ARRET DU SITE ET AVIS**

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



SOCOTEC
AGENCE NANTES

Metronomy Park – Bâtiment 5
2, rue Jacques Brel
CS 10389
44819 SAINT HERBLAIN
☎ : 02 28 01 77 40

Intervenants SOCOTEC	Sarah PASQUIER 0787290233 Sarah.pasquier@socotec.com	Cheffe de projet
	Malvina MARAIS 0632077354 Malvina.marais@socotec.com	Chargée d'étude
	Charlotte BIETRIX Charlotte.bietrix@socotec.com	Alternante Environnement et Risques Industriels
	Baptiste GUILLOTEAU 0621061772 Baptiste.guilloteau@socotec.com	Chargé d'étude

Date d'édition	Référence du rapport (chrono)	Nature de la révision	Rapport rédigé par
10 juin 2022	V0	Rapport initial	Malvina MARAIS Charlotte BIETRIX
30 juin 2022	V1	Rapport final	Malvina MARAIS Charlotte BIETRIX

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

SOMMAIRE

1. PROPOSITION D'USAGE FUTUR	4
1.1 USAGE FUTUR DU SITE	4

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : AVIS DU PRESIDENT DE GRAND LIEU COMMUNAUTE

Annexe 2: AVIS DU MAIRE DE MONTBERT

1. PROPOSITION D'USAGE FUTUR

Conformément aux l'article L181-23 et R512-39-1, la cessation d'activité définitive d'une ICPE doit être notifiée au préfet. Le site doit alors être remis dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site déterminé conjointement avec le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme et, s'il ne s'agit pas de l'exploitant, le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation.

Les principales mesures prises lors de la cessation d'activité sont précisés ci-dessous.

1.1 Usage futur du site

L'usage futur du site préconisé par la société LEGENDRE DEVELOPPEMENT est de réhabiliter le site de sorte qu'il puisse être compatible avec un usage industriel ou logistique futur, compatible avec l'activité du Parc d'Activités de La BAYONNE.

La société LEGENDRE DEVELOPPEMENT s'engage à respecter les mesures indiquées dans les courriers de la mairie de MONTBERT et dans celui de la COMMUNAUTE DE COMMUNE DE GRAND LIEU (voir les annexes 1 et 2).

***Annexe 1 : Avis du président DE GRAND LIEU
COMMUNAUTE sur l'usage futur du site***

M. Yvan DOUET
LEGENDRE Développement
5, rue Louis-Jacques Daguerre
CS 60 825
35 208 RENNES Cedex 2

La Chevrolière, le 28 juin 2022

Service Développement Économique
Affaire suivie par Julien LIMOUSIN
02 51 70 91 11 - jlimousin@grandlieu.fr

Lettre en recommandé avec accusé de réception

Objet : Votre demande d'avis sur le type d'usage futur en cas de mise à l'arrêt d'une plate-forme logistique Parc d'activités de La Bayonne – MONTBERT (44)

Monsieur,

Par courrier en date du 27 juin 2022, vous me sollicitez, en tant que propriétaire actuel du terrain, pour émettre un avis sur votre proposition de remise en état du site situé rue des Grand Jardins à Montbert (parcelle AE n°51 pour partie) en cas de cessation d'activité de la future plateforme logistique qui y est prévue. Cet avis a vocation à être annexé au dossier de demande d'autorisation environnementale.

En cas de cessation définitive d'activité du site, vous proposez de remettre le site dans un état compatible avec un usage industriel ou logistique compatible avec l'activités du Parc d'Activités de La Bayonne. Cet usage futur n'appelle pas d'observations particulières de ma part.

Dans ce cadre, je prends note que les mesures suivantes seront prises par l'exploitant :

- La DREAL et la Préfecture seront informés de la cessation d'activités de l'exploitant par la rédaction d'un mémoire, la date de cet arrêt sera notifiée à la DREAL et à la Préfecture un mois au moins avant l'arrêt,
- Un mémoire de cessation d'activité sera remis à la Préfecture précisant les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts visés par le Code de l'Environnement,
- L'ensemble des produits sera évacué,
- L'ensemble des utilités (électricité, eau) sera mis en sécurité par coupure réseau,
- Un diagnostic environnemental sera effectué portant sur la pollution potentielle des sols.

En complément des mesures envisagés, je souhaite vous préciser mon souhait que :

- Concernant l'évacuation des produits : les déchets seront autant que possible réutilisés, recyclés, revalorisés ou éliminés par des prestataires spécialisés
- Concernant les interdictions ou limitations d'accès au site : les accès seront maintenus fermés et la clôture sera conservée en bon état pour éviter toute intrusion. Une signalétique sera mise en place pour interdire l'accès à des personnes étrangères.

Parc d'Activités de Tournebride

1, rue de la Guillauderie
CS 30003 - 44118 La Chevrolière

grandlieu@grandlieu.fr
www.grandlieu.fr

Tél. 02 51 70 91 11
Fax 02 51 70 91 10

- Concernant la suppression des risques d'incendie et d'explosion : les installations et réseaux seront vidés, nettoyés, décontaminés et les alimentations en énergie seront coupées
- Concernant la surveillance des effets de l'installation sur son environnement : maintien en bon fonctionnement de l'installation de prétraitement des eaux pluviales ; absence d'installation ou de stockage de liquides susceptibles d'engendrer une pollution des sols ou des eaux.

Je reste naturellement à votre disposition pour tout complément d'information et vous d'agrée, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Johann BOBLIN
Président de Grand Lieu Communauté



Parc d'Activités de Tournebride

1, rue de la Guillauderie
CS 30003 - 44118 La Chevrolière

grandlieu@cc-grandlieu.fr
www.cc-grandlieu.fr

Tél. 02 51 70 91 11
Fax 02 51 70 91 10

GRAND LIEU
COMMUNAUTÉ

Annexe 2 : Avis du maire de MONTBERT sur l'usage futur du site



M. Yvan DOUET
LEGENBRE Développement
5, rue Louis-Jacques Daguerre
CS 60 825
35 208 RENNES Cedex 2

Montbert, le 28 juin 2022

Service Urbanisme
Affaire suivie par Violaine DAHERON



Lettre en recommandé avec accusé de réception

Objet : Votre demande d'avis sur le type d'usage futur en cas de mise à l'arrêt d'une plate-forme logistique
Parc d'activités de La Bayonne – MONTBERT (44)

Monsieur,

Par courrier en date du 27 juin 2022, vous me sollicitez, en tant qu'autorité compétente en matière d'urbanisme, pour émettre un avis sur votre proposition de remise en état du site situé rue des Grand Jardins à Montbert (parcelle AE n°51 pour partie) en cas de cessation d'activité de la future plateforme logistique qui y est prévue. Cet avis a vocation à être annexé au dossier de demande d'autorisation environnementale.

En cas de cessation définitive d'activité du site, vous proposez de remettre le site dans un état compatible avec un usage industriel ou logistique compatible avec l'activités du Parc d'Activités de La Bayonne. Cet usage futur n'appelle pas d'observations particulières de ma part.

Dans ce cadre, je prends note que les mesures suivantes seront prises par l'exploitant :

- La DREAL et la Préfecture seront informés de la cessation d'activités de l'exploitant par la rédaction d'un mémoire, la date de cet arrêt sera notifiée à la DREAL et à la Préfecture un mois au moins avant l'arrêt,
- Un mémoire de cessation d'activité sera remis à la Préfecture précisant les mesures prises ou prévues pour assurer la protection des intérêts visés par le Code de l'Environnement,
- L'ensemble des produits sera évacué,
- L'ensemble des utilités (électricité, eau) sera mis en sécurité par coupure réseau,
- Un diagnostic environnemental sera effectué portant sur la pollution potentielle des sols.

En complément des mesures envisagés, je souhaite vous préciser mon souhait que :

- Concernant l'évacuation des produits : les déchets seront autant que possible réutilisés, recyclés, revalorisés ou éliminés par des prestataires spécialisés

Mairie de Montbert
Rue de la Mairie
44140 MONTBERT

☎ 02.40.26.71.52
☎ 02.40.04.72.69

✉ contact@montbert.fr
🌐 www.montbert.fr

- Concernant les interdictions ou limitations d'accès au site : les accès seront maintenus fermés et la clôture sera conservée en bon état pour éviter toute intrusion. Une signalétique sera mise en place pour interdire l'accès à des personnes étrangères.
- Concernant la suppression des risques d'incendie et d'explosion : les installations et réseaux seront vidés, nettoyés, décontaminés et les alimentations en énergie seront coupées
- Concernant la surveillance des effets de l'installation sur son environnement : maintien en bon fonctionnement de l'installation de prétraitement des eaux pluviales ; absence d'installation ou de stockage de liquides susceptibles d'engendrer une pollution des sols ou des eaux.

Je reste naturellement à votre disposition pour tout complément d'information et vous d'agrèer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Jacques MIRALLIÉ

Maire de Montbert



Mairie de Montbert
Rue de la Mairie
44140 MONTBERT

☎ 02.40.26.71.52
☎ 02.40.04.72.69

✉ contact@montbert.fr
🌐 www.montbert.fr